



DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 -12

Séance du mardi 5 mars 2024 à 19 h 30

Date de convocation du conseil : jeudi 29 février 2024

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 14

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mesdames & Messieurs, Marina AFLALO, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Fabien DUPIN, Norddine GUEDAMI, Nicolas HIRSCH, Véronique JON, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Marie PAILLONCY, Franck SUBERT.

Membres absents ayant donné procuration : Audrey MAIALE à Fabien DUPIN, Véronique MARTINEZ à Pascal LEBRUN, Stéphanie GUERIN à Marie PAILLONCY

OBJET : transformation de l'ancienne morgue de l'hôpital gériatrique d'Alix en locaux d'intérêt général : souhait de préemption

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant l'article L210-1 du code de l'urbanisme relatif au droit de préemption.

Considérant la délibération n° 2018.04 du 5 mars 2018 instituant un droit de préemption sur les zones U et AU du territoire communal ;

Considérant la délibération N° 2014.32 relative à la prise en considération d'un projet d'aménagement sur le secteur de l'hôpital et à l'éventualité d'opposer un sursis à statuer ;

Compte tenu des observations ;

Le Conseil Municipal,

1) FORMULE le vœu de préempter l'ancienne morgue de l'hôpital gériatrique d'Alix avec l'objectif de la transformer en local d'intérêt général afin de développer un local associatif ou une crèche intercommunale.

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré le : 5 mars 2024

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mis en ligne sur le site de la Commune d'Alix le :

La secrétaire de séance,

Mme Marie PAILLONCY

Le Maire,



M. Pascal LEBRUN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions.